

Échange de ressources communautaires (ERC)

Comment les communautés peuvent-elles recevoir une aide financière ?

Étapes pour postuler

1

Les communautés peuvent demander une aide financière lorsque des appels à propositions ouverts sont lancés ou lorsqu'elles sont invitées à postuler par l'équipe de l'ERC.



2

Remplissez le **formulaire de candidature** et envoyez-le à cre@rightsinddevelopment.org. Nous vous enverrons un courriel de confirmation dès que nous l'aurons reçu.



3

L'équipe de l'ERC du Secrétariat de la Coalition pour les droits humains dans le développement:

- **résume** les propositions reçues ;
- **identifie** celles qui sont éligibles ;
- **note** les propositions éligibles.



4

Les groupes de travail régionaux sur les subventions **examinent** les notes et le classement.

5

L'équipe de l'ERC envoie des questions de **clarification** et procède à la vérification des **références**.



6

L'équipe de l'ERC finalise le **contrat** et envoie l'argent.



7

À **4 mois**, un point est fait pour discuter des prochaines étapes proposées.

8

À **9 mois** un autre point est fait: la communauté a un mois pour envoyer un rapport simple sur l'exécution du projet ou le présenter lors d'un appel.



Que fait l'ERC?

L'ERC travaille sous la direction des communautés et de leurs partenaires, afin de coordonner:

- Les liens avec des collaborateurs potentiels
- L'échange d'informations et de ressources
- Des collaborations durables
- L'apprentissage mutuel entre les communautés
- L'attribution de petites subventions (max. 5000 USD) dans des cas limités.

Qui peut postuler?

Les communautés - touchées par des projets financés par des investisseurs internationaux et des institutions de financement du développement - ou organisations travaillant en étroite collaboration avec les communautés. Les activités proposées doivent être menées par les communautés.

Critères de notation

- Les communautés sont pleinement impliquées dans la conception et la mise en œuvre des activités; les organisations de soutien leur rendent des comptes.
- La communauté est touchée par un projet financé par une institution de financement du développement ou un investisseur international, ou souhaite étudier des liens financiers publics.
- La collaboration avec l'ERC permettrait de renforcer la lutte de la communauté et d'atténuer les risques de préjudices et de représailles.
- La communauté a accès à d'autres sources de soutien financier.
- La communauté demande à la fois des liens avec des collaborateurs et une subvention.
- La Communauté a déjà collaboré avec nous.
- Les communautés impliquent un groupe ou une circonscription marginalisée (par exemple, les femmes, les autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les travailleur-euse-s, les paysan-ne-s, les personnes vivant dans la pauvreté, les migrant-e-s, etc.)
- La proposition concerne une priorité de l'ERC (par exemple, une communauté ou un groupe spécifique avec lequel nous aimerions établir une relation, ou un groupe sous-représenté au sein de l'ERC).
- Les priorités sont déterminées par les groupes de travail sur les subventions.
- Les fonds sont principalement destinés aux activités/dépenses communautaires.

Combien de temps cela prend-il?

Après la date limite de dépôt des candidatures, l'équipe de l'ERC évalue les propositions dès qu'elle le peut. Il faut généralement au moins deux mois après la date limite pour informer la communauté si sa demande a été acceptée.

Combien de propositions sont acceptées?

Nous recevons généralement beaucoup plus de demandes que nous ne pouvons en satisfaire, car notre budget ne nous permet de financer qu'environ 32 propositions d'aide financière de l'ERC.